

AFFAIRE N°7 - Acquisition, au titre de la ZAD de Chemin Finette, d'un terrain de 1 500 m² appartenant à Monsieur HOARAU Maurice Bertrand, partiellement concerné par l'ouvrage d'entonnement de la ravine des Patates à Durand.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune envisage d'exercer son droit de préemption sur un terrain de 1 500 m² cadastré section BT n°176, situé dans la Zone d'Aménagement Différé de Chemin Finette et appartenant à Monsieur HOARAU Maurice Bertrand.

Ce terrain, bâti de trois constructions dont une maison TOMI de type F3, a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 120 000 F compatible avec l'estimation des Services Fiscaux.

Son acquisition est doublement intéressante, car il se trouve en partie situé dans l'emprise de la digue en terre constituant l'ouvrage d'entonnement de la Ravine des Patates à Durand et sa partie restante pourra éventuellement être échangée par la suite contre un autre terrain nécessaire à la réalisation dudit ouvrage.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 120 000 F, ainsi que des honoraires de Maîtres J. MACE et D. ADOLFINI-SMADJA, notaires associés chargés de la rédaction de l'acte de vente.

La dépense sera financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

 Vu
 Saint-Denis, le 4 mai 78
 Pour le Maire
 Le Secrétaire
 Signé: Robert HAGEN
 Pour copie certifiée conforme
 Le Dessin des
 Finances et des Colles
 Finances locales
 Le chef de Bureau délégué
 J. LACOSTE